



ARRIVÉ LE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

18 NOV. 2013

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 7 novembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul MOREL à Michel BACCONNIER - Rahma KHADRAOUI à Isabelle DURET - Sophie BAUDOUIN à Andrée LIGONNET - Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY - Florentine MASSE à Jean-Claude CANO - Stéphane JEANNET à Bénédicte KREBS - Isabelle BALLEET à Grégory ESTREMS

Absente : Véronique SORIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.11.13 13

OBJET : Répartition des crédits dans la subvention du Conseil Général

Monsieur Daniel TANNER, adjoint délégué à l'éducation et à la jeunesse, expose aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Général de l'Isère verse directement à la commune la subvention départementale au titre des sorties scolaires.

En conséquence Il convient d'établir une ventilation de ces crédits au sein des coopératives scolaires.

Pour l'année scolaire 2012/2013, la subvention du conseil général s'élève à 1737,00 € pour les écoles publiques de la commune, ce qui représente une participation de 3,20 € par élève.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les répartitions suivantes :

Pour les écoles maternelles publiques

Maternelle Marronniers	253,00 €
Maternelle Bellevue	245,00 €
Maternelle Moines	189,00 €

Pour les écoles élémentaires publiques

Élémentaire Marronniers	460,00 €
Élémentaire Tilleuls	330,00 €
Élémentaire Moines	260,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la répartition des crédits au sein des coopératives scolaires**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 14 novembre 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le 15 NOV. 2013

